

TRANSPORT MARITIME :

Signature d'un protocole d'accord de fin de conflit Une reprise du service est prévue ce mardi 16 avril

Le Président de Martinique Transport, Alfred MARIE-JEANNE, informe qu'à l'occasion de la réunion organisée ce lundi 15 avril 2019 par MARTINIQUE TRANSPORT, en présence :

- de la Compagnie Martiniquaise de Navigation (CMN – Vedettes Tropicales),
- des délégués du personnel de la CMN, assistés par le secrétaire général de la CSTM,
- et de représentants de la Direction de la Mer et de la Direction des Entreprises, de la Concurrence de la Consommation du Travail et de l'Emploi (DIECCTE),

un protocole d'accord de fin de conflit a été signé entre l'employeur, le représentant du personnel, le délégué syndical de la CMN et le secrétaire général de la CSTM pour une **reprise effective du travail, dès demain, mardi 16 avril 2019.**

Fort-de-France, le 15 avril 2019

